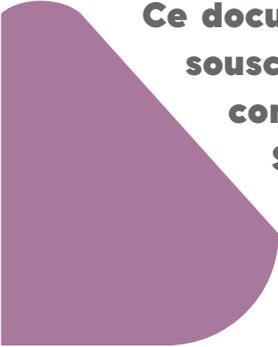


## Charte de la concertation

—  
*Projet de futur centre de traitement  
des déchets ménagers  
à Romainville / Bobigny*



**Ce document fixe les engagements collectifs auxquels souscrivent les participants à la démarche de concertation préalable sur le projet porté par le Syctom sur le centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville/Bobigny.**

## PRÉAMBULE

---

Le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville / Bobigny est porté par le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers d'Ile-de-France.

Le Syctom a décidé en juin 2006 le lancement d'un projet visant à rénover ce site en dotant le territoire d'une installation de traitement des ordures ménagères résiduelles par un procédé de TMB-méthanisation. Le projet n'ayant pas trouvé un écho favorable sur le territoire, les élus du Syctom ont décidé en janvier 2015 de ne pas poursuivre sa réalisation.

Suite à cette décision et considérant les enseignements de ce précédent projet, le Syctom a engagé dès 2016 une nouvelle réflexion pour rénover ce site, en lien étroit avec les acteurs du territoire. **L'objectif est de projeter un nouveau centre à l'horizon 2023 pour remplacer cette installation déjà très ancienne, répondre aux besoins de traitement des déchets dans le quart nord-est de son territoire, et en particulier mettre fin à la mise en décharge des déchets non dangereux non inertes.**

En décembre 2016, le Syctom a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur ce projet, qui, par délibération du 4 janvier 2017, a décidé d'organiser une **concertation préalable dans le cadre des articles L. 212-8 et suivants du Code de l'environnement**, et a désigné Monsieur Jacques Roudier comme garant de cette concertation.

Le 8 mars 2017, la CNDP a approuvé les modalités de concertation préalable proposées par le Syctom ainsi que son calendrier de mise en œuvre. La concertation préalable sur ce projet se déroule sur une période de cinq mois, à compter de juin pour une clôture en novembre et un bilan de concertation prévu en décembre 2017.

L'objectif pour le Syctom est de prendre une décision sur **le programme de ce projet en décembre 2017**. Aussi, les solutions techniques envisagées pour la rénovation de son site seront enrichies par les études à mener tout au long de l'année et par les enseignements de la concertation préalable.

Ce document présente les grands principes du dispositif de concertation et les engagements du Syctom et de ses partenaires pour garantir l'information et la participation du public.

# LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

---

La concertation vise à informer le public sur les données du projet, à recueillir les observations qu'il suscite et à faire émerger des propositions pour l'enrichir.

Cette concertation doit permettre :

- ▀ d'informer de l'avancée des études ;
- ▀ d'organiser le partage d'informations et l'écoute des avis exprimés ;
- ▀ de recueillir, tout au long du processus d'études, des propositions et disposer de connaissances concrètes permettant d'enrichir l'élaboration du projet ;
- ▀ d'éclairer le Comité syndical du Sycotm sur les décisions à prendre sur le programme du projet pour ce futur centre ;
- ▀ de faire connaître les décisions prises sur le projet afin de favoriser la participation des acteurs et du public.

# LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

---

## **Une concertation préalable sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP**

Le **garant**, désigné par la Commission nationale du débat public, a pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation préalable dans le respect des règles du Code de l'environnement : transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle.

Il est chargé de veiller à ce que la concertation permette au public d'être informé, de poser ses questions, d'y recevoir des réponses et de présenter ses observations et propositions. Il facilite le dialogue entre tous les acteurs de la concertation, sans émettre d'avis sur le fond du projet.

Le garant :

- ▀ veille au respect des engagements pris dans la présente Charte ;
- ▀ s'informe et fait des suggestions sur les modalités de la concertation mises en œuvre par le maître d'ouvrage ;
- ▀ participe aux manifestations tenues dans le cadre de la concertation : comités de suivi, ateliers et réunions publiques ;
- ▀ exerce en tant que de besoin un rôle de recours<sup>1</sup> ;
- ▀ rédige un rapport à l'issue de la concertation qu'il transmet à la CNDP et qui est rendu public.

## **Une instance de pilotage : le Comité de Suivi**

Le Comité de suivi créé le 25 avril 2017 constitue l'instance de pilotage de la concertation sur le projet. Il est composé de 22 membres regroupant élus des territoires du bassin versant du site, services de l'Etat, associations, représentants de l'exploitant, institutions partenaires et représentants du Sycotm.

Chaque séance du Comité de suivi est l'occasion de restituer et d'établir des conclusions des différents temps de concertation.

---

<sup>1</sup> Il peut être saisi à l'adresse [garant.romainville@gmail.com](mailto:garant.romainville@gmail.com)



## Les temps de la concertation préalable

### La réunion publique d'ouverture

La réunion publique d'ouverture de la concertation est organisée le 5 juillet 2017 afin de poser les termes et le cadre des échanges.

Elle se déroule en deux temps : un forum ouvert et une séance plénière.

Le **forum ouvert** vise à présenter au public le projet mais aussi à lui faire découvrir les activités du Syctom, grâce à des animations sur ses activités de prévention et de sensibilisation grand public. Ce forum ouvert s'organise autour d'une exposition, animée de façon ludique et pédagogique par les éco-animateurs du Syctom.

Lors de la **séance plénière** sont présentés les objectifs et l'utilité du projet de futur centre à Romainville/Bobigny et les différentes solutions techniques envisagées pour y répondre ; sont également abordés le calendrier de la démarche de concertation, son fonctionnement et sa gouvernance.

Cette réunion fait l'objet d'un compte rendu littéral, publié sur le site internet du projet et diffusé aux membres du Comité de suivi.

### Les ateliers thématiques

Les **ateliers thématiques**, prévus de septembre à octobre 2017, ont pour vocation d'approfondir les sujets techniques et des thématiques connexes au projet, en mobilisant le cas échéant des intervenants extérieurs, des présentations d'études du maître d'ouvrage, des présentations d'études d'autres membres du Comité de suivi.

Les ateliers, ouverts aux membres du Comité de suivi ou à d'autres personnes les représentant (services techniques, autres membres...), sont également ouverts aux citoyens désireux d'y participer, **sur inscription, sur la base de contribution**. Le nombre de personnes pouvant s'inscrire aux ateliers thématiques est limité afin de permettre l'information et les échanges sur des sujets techniques et des thématiques connexes.

Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités afin d'apporter leur expertise sur des thématiques particulières et de partager des retours d'expériences sur les sujets dédiés.

### La réunion publique de clôture

A l'issue des Comités de suivi et des ateliers thématiques, il est prévu d'organiser une réunion publique en novembre 2017 pour restituer au public l'état d'avancement du projet et les évolutions techniques pressenties, répondre à ses questions, recueillir ses réactions et suggestions.

Cette réunion fait aussi l'objet d'un compte rendu littéral, publié sur le site internet du projet et diffusé aux membres du Comité de suivi.

# LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

## Site internet dédié au projet

Pour favoriser l'information du public de façon générale, un site internet dédié au projet est mis en place à **partir du 19 juin 2017** ([www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr](http://www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr)). Il présente le projet et son état d'avancement. Il est également le lieu de publication centralisé de l'ensemble des documents utiles à la concertation ou produits dans le cadre de celle-ci. En particulier, il présente les études consultables, les comptes rendus et les présentations des Comités de suivi et des ateliers thématiques.

Le site internet permet aussi le dépôt de **contributions** en lien avec les thématiques abordées dans les ateliers, d'abord à travers ce que l'on appelle des « cahiers d'acteurs ». Le cahier d'acteur est un document où le rédacteur prend position, fait part de son expertise ou de ses contre-propositions portant sur le projet. Il répond à un cahier des charges (nombre de pages, nombre d'illustrations...) publié sur le site internet du projet. Le modérateur se charge de la mise en page avant publication selon une feuille de style commune à tous les cahiers.

Enfin, le public peut apporter directement ses propres contributions (courriers, e-mails, commentaires en ligne), visibles par tous les internautes visiteurs du site après **modération**. Seront supprimés tous les messages n'ayant pas de lien direct avec le projet, mais aussi tous les messages d'insultes, de diffamation, incitant à la violence ou s'attaquant à la dignité d'autrui. Le garant de la concertation sera sollicité au cas par cas.

## Lettre d'information

La lettre d'information vise l'information du grand public. Cette lettre, au contenu pédagogique, s'attache à présenter le projet et l'état d'avancement des réflexions. Elle revient sur les principaux points de discussion abordés au sein du Comité de suivi et des ateliers. Elle annonce également la tenue des réunions publiques.

Une **version papier** de cette lettre est distribuée aux 65 000 ménages des villes de Romainville, Bobigny, Noisy-Le-Sec et Pantin ; et mise à disposition des habitants des autres communes du bassin versant (Bagnole, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Les-Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Villemomble, Rosny-sous-Bois, Drancy, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Paris : 19ème arrondissement et 20ème arrondissement).

Elle pourra être pérennisée par la suite, en fonction de l'avancement du projet.

Pour la **version électronique**, elle est diffusée au carnet d'adresses e-mail connues du Syctom, et enrichie des adresses e-mail des internautes déposant un avis, une contribution ou une question sur le site internet du projet. Le site internet offre aussi la possibilité d'abonnement à la lettre d'information.

Une lettre d'information est prévue avant chaque réunion publique (ouverture et clôture), dans sa version papier et dans sa version électronique.



## Relais d'information par le biais des communes membres du Comité de suivi et de la presse

L'information sur la concertation et les possibilités de contributions via le site internet du projet peuvent être relayées par les collectivités membres du Comité de suivi, au travers de leurs publications ou de leurs sites internet.

La démarche de concertation fait également l'objet de publications presse dans la presse locale.

# LES ENGAGEMENTS DU SYCTOM ET DES PARTICIPANTS À LA CONCERTATION

Le Syctom et les participants à la concertation s'engagent à inscrire leurs échanges dans une relation de **courtoisie**, en écoutant, en respectant et en donnant considération aux différentes opinions qui s'expriment.

Le Syctom s'engage :

- ▶ à établir et à consolider un calendrier de réunions le plus en amont possible afin de favoriser la mobilisation des personnes concernées ou des personnes souhaitant participer ;
- ▶ à ce que les avis, informations et propositions délivrés lors de chaque réunion soient consignés dans des comptes rendus, mis à disposition du public ;
- ▶ à mettre en ligne sur le site du projet les comptes rendus et les présentations 15 jours après la tenue des comités de suivi et des ateliers.

Les participants s'engagent :

- ▶ à confirmer auprès du Syctom leur présence aux instances de concertation au moins 48 heures avant la date de la réunion, en précisant le(s) nom(s) et la (les) fonction(s) des participants ou de leur(s) représentant(e-es).

# DISPOSITIF DE CONCERTATION

**COMITÉ DE SUIVI**  
25 avril 2017

**COMITÉ DE SUIVI**  
Semaine du 26 juin 2017

**RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE  
AVEC FORUM OUVERT**  
5 juillet 2017  
Romainville

**COMITÉ DE SUIVI**  
Début septembre 2017

**ATELIER THÉMATIQUE N1**  
21 septembre 2017  
Gisements

**ATELIER THÉMATIQUE N2**  
28 septembre 2017  
Techniques de traitement

**ATELIER THÉMATIQUE N3**  
12 octobre 2017  
Caractéristiques essentielles  
du projet

**ATELIER THÉMATIQUE N4**  
19 octobre 2017  
Intégration urbaine et  
logistique

**RÉUNION PUBLIQUE DE  
CLÔTURE**  
7 novembre 2017  
Bobigny

**COMITÉ DE SUIVI**  
Décembre 2017

DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

**BILAN DE LA  
CONCERTATION ET  
PASSAGE CNDP**